

# RALLYE

Paris, le 10 mai 2011

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 mai 2011

### Compte-rendu

Lors de l'assemblée générale mixte qui s'est réunie le 4 mai 2011 au Centre Etoile Saint-Honoré 6 21-25 rue Balzac à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 300 à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, détenant 34 761 045 actions (soit 78,81 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 59 540 303 droits de vote.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2010 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,83 € par action mis en paiement le 6 juin (date de détachement : 6 juin 2011).

L'assemblée générale a décidé d'accorder aux actionnaires la faculté d'opter pour le paiement du solde du dividende pour le paiement en actions. Le prix de souscription s'élève à 24,61 euros et le délai d'option s'étend du 11 mai 2011 au 24 mai 2011.

Elle a également donné l'autorisation au conseil d'administration s'il le décide en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende 2011 de proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du montant de l'acompte, l'option entre le paiement en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société.

Elle a ratifié la nomination de la société Euris et a nommé la société Eurisma en qualité d'administrateur pour une durée d'une année.

Elle a renouvelé pour une durée d'une année le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Charles NAOURI, Philippe CHARRIER, André CRESTEY, Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Jacques DUMAS, Christian PAILLOT et des sociétés Finatis, Foncière Euris, Euris et Matignon Corbeil Centre ainsi que le renouvellement du mandat du censeur de Monsieur Jean LEVY.

L'assemblée a renouvelé pour une durée de six exercices le mandat de commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young et a nommé le cabinet Auditex, commissaire aux comptes suppléant pour la même durée.

Puis l'Assemblée générale a modifié divers articles des statuts pour prendre en compte les nouvelles dispositions relatives aux droits des actionnaires issues du décret du 23 juin 2010 et de l'ordonnance du 9 décembre 2010.

Puis elle a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au conseil d'administration afin de permettre à la société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'assemblée générale a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50 % du capital ou à des titres de créances ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50 % du capital ou à des titres de créances, dans le cadre d'offres au public ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50 % du capital ou à des titres de créances, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code Monétaire et financier ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10 % du capital de la société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- fixé le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées qui ne pourra pas excéder, 66 millions d'euros et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées, immédiatement et/ou à terme sur la base de ces délégations ne pourrait dépasser 1 milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- autorisé l'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de Rallye de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des

mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des mandataires sociaux de la Société qui ne pourraient être bénéficiaires d'attribution gratuites d'actions. Le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourrait être supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le capital social de la société au jour de l'assemblée générale ;

- autorisé le Conseil d'administration à décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

Puis l'assemblée générale a approuvé la fusion par absorption de la société Kerrous, filiale à 100% de Rallye.

## Résultat des votes

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

| Résolution | Objet  | Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance) |            | Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance) |           | Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance) |  |
|------------|--|---|------------|---|-----------|---|--|
| n° 1       | Approbation des comptes annuels  | 100,00%   | 59 540 303 |   |           |   |  |
| n° 2       | Approbation des comptes consolidés   | 99,9996%  | 59 540 079 | 0,0004%   | 224       |   |  |
| n° 3       | Affectation du résultat  | 99,9635%  | 59 518 570 | 0,0365%   | 21 733    |   |  |
| n° 4       | Paiement du dividende en actions   | 99,9684%  | 59 521 493 | 0,0316%   | 18 810    |   |  |
| n° 5       | Approbation des conventions réglementées   | 99,9386%  | 59 503 734 | 0,0614%   | 36 569    |   |  |
| n° 6       | Acompte sur dividende en actions   | 99,9755%  | 59 525 691 | 0,0245%   | 14 612    |   |  |
| n° 7       | Ratification de la nomination de la société Euris, administrateur                      | 99,4805%  | 59 230 965 | 0,5195%   | 309 338   |   |  |
| n° 8       | Nomination d'un administrateur : la société Eurisma                                    | 99,3521%  | 59 154 557 | 0,6479%   | 385 746   |   |  |
| n° 9       | Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe CHARRIER                                 | 99,8556%  | 59 454 355 | 0,1444%   | 85 948    |   |  |
| n° 10      | Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur André Crestey                    | 99,3162%  | 59 133 192 | 0,6838%   | 407 111   |   |  |
| n° 11      | Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Chodron de Courcel          | 99,1888%  | 59 057 320 | 0,8112%   | 482 983   |   |  |
| n° 12      | Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dermagne                 | 99,5927%  | 59 297 820 | 0,4073%   | 242 483   |   |  |
| n° 13      | Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas                    | 99,4296%  | 59 200 685 | 0,5704%   | 339 618   |   |  |
| n° 14      | Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri              | 94,7040%  | 56 387 075 | 5,2960%   | 3 153 228 |   |  |
| n° 15      | Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Paillot                | 99,8546%  | 59 453 755 | 0,1454%   | 86 548    |   |  |
| n° 16      | Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis                        | 99,4805%  | 59 230 965 | 0,5195%   | 309 338   |   |  |
| n° 17      | Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris                 | 99,4805%  | 59 230 965 | 0,5195%   | 309 338   |   |  |
| n° 18      | Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris                          | 99,2627%  | 59 101 319 | 0,7373%   | 438 984   |   |  |
| n° 19      | Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Matignon Corbeil Centre        | 99,4805%  | 59 230 965 | 0,5195%   | 309 338   |   |  |
| n° 20      | Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Jean Levy                              | 99,3173%  | 59 133 812 | 0,6827%   | 406 491   |   |  |
| n° 21      | Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire Ernst et Young et Autres | 100,0000%   | 59 540 303 |   |           |   |  |
| n° 22      | Nomination de la société Auditex, commissaire aux comptes suppléant                    | 99,9400%  | 59 504 558 | 0,0600%   | 35 745    |   |  |
| n° 23      | Autorisation d'achat par la société de ses propres actions                             | 90,0416%  | 53 611 035 | 9,9584%   | 5 929 268 |   |  |

## Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

| Résolution | Objet  | Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance) |            | Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance) |           | Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance) |     |
|------------|--|---|------------|---|-----------|---|-----|
|            |  |   |            |   |           |   |     |
| n° 24      | Modification des articles 25-11, 25-IV, 27-1 et 28-III des statuts   | 99,7079%  | 59 366 387 | 0,2921%   | 173 916   | -   | -   |
| n° 25      | Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créance avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription                                      | 99,9294%  | 59 498 258 | 0,0706%   | 42 045    | -   | -   |
| n°26       | Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créance avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public | 87,7638%  | 52 254 812 | 12,2362%  | 7 285 491 | -   | -   |
| n° 27      | Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec, suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier   | 93,3216%  | 55 563 976 | 6,6784%   | 3 976 327 | -   | -   |
| n°28       | Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée générale, en vertu de l'article L. 225-136 du code de commerce  | 96,1916%  | 57 272 789 | 3,8084%   | 2 267 514 | -   | -   |
| n°29       | Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre lors de toute augmentation de capital réalisée avec maintien ou sans droit préférentiel de souscription  | 89,6133%  | 53 356 047 | 10,3867%  | 6 184 256 | -   | -   |
| n°30       | Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise  | 99,9989%  | 59 539 648 | 0,0011%   | 655       | -   | -   |
| n°31       | Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription   | 89,8005%  | 53 467 518 | 9,2417%   | 5 502 536 | -   | -   |
| n°32       | Délégation de compétence conférée au conseil d'administration dans la limite de 10% du capital de la société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital  | 90,7580%  | 54 037 607 | 9,2417%   | 5 502 536 | 0,000269%   | 160 |
| n°33       | Limitation globale des autorisations   | 99,7685%  | 59 402 495 | 0,2312%   | 137648    | 0,0003%   | 160 |
| n°34       | Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de la moitié du capital social de la société Rallye, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes de la société Rallye   | 90,2956%  | 53 762 302 | 9,7044%   | 5778001   | -   | -   |
| n°35       | Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des membres du personnel de la société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées  | 90,5982%  | 53 942 434 | 9,4018%   | 5 597 869 | -   | -   |
| n°36       | Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés  | 99,6578%  | 59 336 571 | 0,3422%   | 203 732   | -   | -   |
| n°37       | Fusion-absorption de la société Kerrous  | 99,7874%  | 59 413 709 | 0,2126%   | 126 594   | -   | -   |
| n°38       | Pouvoirs   | 100,0000%   | 59 540 303 | -   | -         | -   | -   |

Contact :  
Didier CARLIER  
+33 (0) 1 44 71 13 73